

**APPEL A CANDIDATURE 2023**  
**ENTRETIEN D'OUVRAGE DFCI PAR LE PATURAGE DES TROUPEAUX**  
**PIERREVERT/MANOSQUE**  
**Bandes De Sécurité (BDS) et coupure V7, V7 BIS ET V19**

## **I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

### **A. Contexte**

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) exerce la compétence de « mise en œuvre des plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie ». Elle se doit et souhaite sécuriser et maintenir les réseaux de pistes et d'équipements DFCI afin de limiter les surfaces incendiées.

L'objectif du projet est de mettre à disposition les terrains des coupures de combustibles stratégiques afin de permettre aux troupeaux de les pâturer et contribuer ainsi à un entretien efficace de ces dispositifs, tout en privilégiant des méthodes plus douces d'intervention et d'améliorer leur efficacité par le pâturage extensif des zones périphériques (quand cela est possible).

5 ouvrages DFCI créés ou en cours de création sont concernés par le projet.

La DLVAgglo possède une servitude d'utilité publique sur ces ouvrages.

### **B. Partenaires du projet**

- DLVAgglo (organisme chef de file)
- CERPAM
- Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
- ONF
- SAFER
- Parcs Naturels Régionaux du Verdon et du Luberon
- DDT 04

## **II. OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURE**

### **A. Description des BDS et coupure LUB V07, V07 bis et V19 et de la zone à pâturer**

L'ouvrage DFCI se trouve au Nord-Ouest du village de Pierrevert (annexe 1).

Les travaux de broyages sont terminés sur l'ensemble de l'ouvrage.

**La surface concernée par le présent appel à candidature est de 22,9 ha. La zone à pâturer correspond à l'ensemble des secteurs broyés de part et d'autre des pistes DFCI (cf annexe 2).**

**Il n'y a pas d'aménagement prévu pour l'abreuvement des troupeaux. L'éleveur retenu devra donc assurer le ravitaillement.**

Dans un 2<sup>ème</sup> temps et en concertation avec le ou les éleveurs retenus, le CERPAM et la DLVAgglo, des zones de renfort pastorales pourront être identifiées afin d'augmenter la surface pâturée. Une animation foncière sera alors organisée.

### **B. Objectifs de l'appel à candidature**

- Identifier le ou les éleveurs intéressés pour entretenir les zones de la coupure où il n'y a actuellement pas de troupeau en place
- Vérifier que leurs pratiques correspondent au cahier des charges défini ci-dessous

- Aboutir à la mise en place de conventions d'entretien des BDS et de la coupure entre la DLV Agglo et le ou les éleveurs identifiés

### III. CAHIER DES CHARGES DU PROJET

Espèces ciblées : ovines, bovines, caprines, équines ou asines

Durée de la convention d'entretien : 5 ans

#### Financements :

Le travail d'entretien assuré par l'éleveur pourra être rémunéré dans le cadre de Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) selon les disponibilités des enveloppes budgétaires. Accompagné par le CERPAM et le PNR du Luberon, l'éleveur pourra déclarer la MAEC lors de la prochaine campagne PAC. Le dispositif des MAEC DFCI sur le PNR Luberon s'appuie sur les mesures OUV1, OUV2 et PRA3 ; elles seront présentées le jour de l'entretien

#### Obligations du cahier des charges :

- La période de pâturage doit être positionnée en fin de printemps pour préserver le tapis herbacé (aphyllante) avec une échéance de fin de pâturage à fin juin (dates à préciser).
- La pression de pâturage instantanée doit être forte : à minima un niveau de 4 sur 80% de la surface accessible par les animaux (grille de pression pastorale CERPAM 2013) au 30 juin de chaque année

	OBSERVATIONS VISUELLES	Prélèvement herbacé	Mode de gestion
1	<b>Traces de passage rapide du troupeau</b> : coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée dans faciès productif, quelques crottes présentes.	< 20 %	Passage rapide
2	<b>Prélèvement herbacé faible</b> : les bonnes espèces constituant le fin (légumineuses, bonnes graminées, autres), sont consommées irrégulièrement ; le risque de gaspillage est important (herbe couchée dans faciès productif). <i>Coups de dents épars sur feuillages arbustifs les plus appétents</i>	20 à 40 %	Tri
3	<b>Prélèvement herbacé irrégulier</b> : dans l'ensemble, le fonds pastoral est consommé ; les espèces moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par taches ou trouées ; peu d'incursions dans les zones embroussaillées moins pénétrables (pâturage concentré sur les zones ouvertes). Le stock sur pied en sec n'est pas attaqué. <i>Les feuillages les plus appétents sont partiellement prélevés, pas d'impact sur les autres arbustifs consommables.</i>	40 à 60 %	Pâturage prudent
4	<b>Prélèvement herbacé important</b> : l'ensemble de la strate herbacée est mangé assez régulièrement ; il subsiste des touffes de refus ; exploration très partielle des plages embroussaillées moins pénétrables, qui se traduisent au fil des temps par quelques passages visibles. Pâturage régulier d'au moins 80 % de la surface accessible Le stock sur pied en sec (de l'année précédente) est peu attaqué par les ovins, plus par les bovins et les équins. <i>Impact visible sur arbustifs consommables.</i>	60 à 80 %	Gestion
5	<b>Pelouse raclée</b> : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommée, avec un aspect de la pelouse ras et régulier ; les refus d'espèces grossières sont rares ou inexistantes ; les espèces les moins appétentes sont irrégulièrement consommées (carex toujours vert, brachypode de Phénicie). Exploration des plages embroussaillées denses et peu pénétrables (épineux) ; ouverture de passages bien marqués. Pâturage régulier de la totalité de la surface accessible Prélèvement marqué dans le stock sur pied en sec (de l'année précédente), plus complet par bovins et équins. <i>Impact important sur arbustifs consommables.</i>	80 à 100 %	Impact

#### **IV. MODALITE DE CANDIDATURE**

##### Modalité de diffusion de l'appel à candidature

L'appel à candidature est envoyé :

- aux 2 éleveurs pâturant déjà près de l'ouvrage DFCI (avec déclaration PAC)
- par affichage en mairie de Pierrevert
- diffusion à l'échelle du territoire DLVAgglo

**Le/la candidat(e) est invité(e) à remplir le formulaire de candidature (annexe 3), et le renvoyer avant le lundi 08 janvier 2024 par :**

- Mail à l'adresse suivante : [iguilbert@dlva.fr](mailto:iguilbert@dlva.fr)
- Ou courrier à l'adresse suivante : DLVAgglo, Service Espaces Naturels, Hôtel de Ville, 04100 MANOSQUE

Les entretiens seront réalisés par la commission d'attribution composée de : DLVAgglo, Commune de Pierrevert, CERPAM, SAFER, Chambre d'Agriculture 04, PNR Luberon, ONF, CRPF.

##### Critères de sélection des candidats

Les critères de sélection sont les suivants (par ordre de priorité) :

1. Engagement de l'éleveur à répondre au cahier des charges
2. Proximité de l'élevage ou du troupeau par rapport à l'ouvrage DFCI
3. Adéquation entre la surface proposée et le cheptel mis au pâturage (taille et espèce)
4. Priorité aux structures ayant besoin de surface




##### Si vous avez des questions concernant :

- Votre projet agricole : Fabien Davy (Chambre d'Agriculture 04)
  - o [fdavy@ahp.chambagri.fr](mailto:fdavy@ahp.chambagri.fr)- 06 87 51 12 26
- Votre projet pastoral : Claire Jouannaux (CERPAM)
  - o [cjouannaux@cerpam.fr](mailto:cjouannaux@cerpam.fr) – 06 16 15 39 22

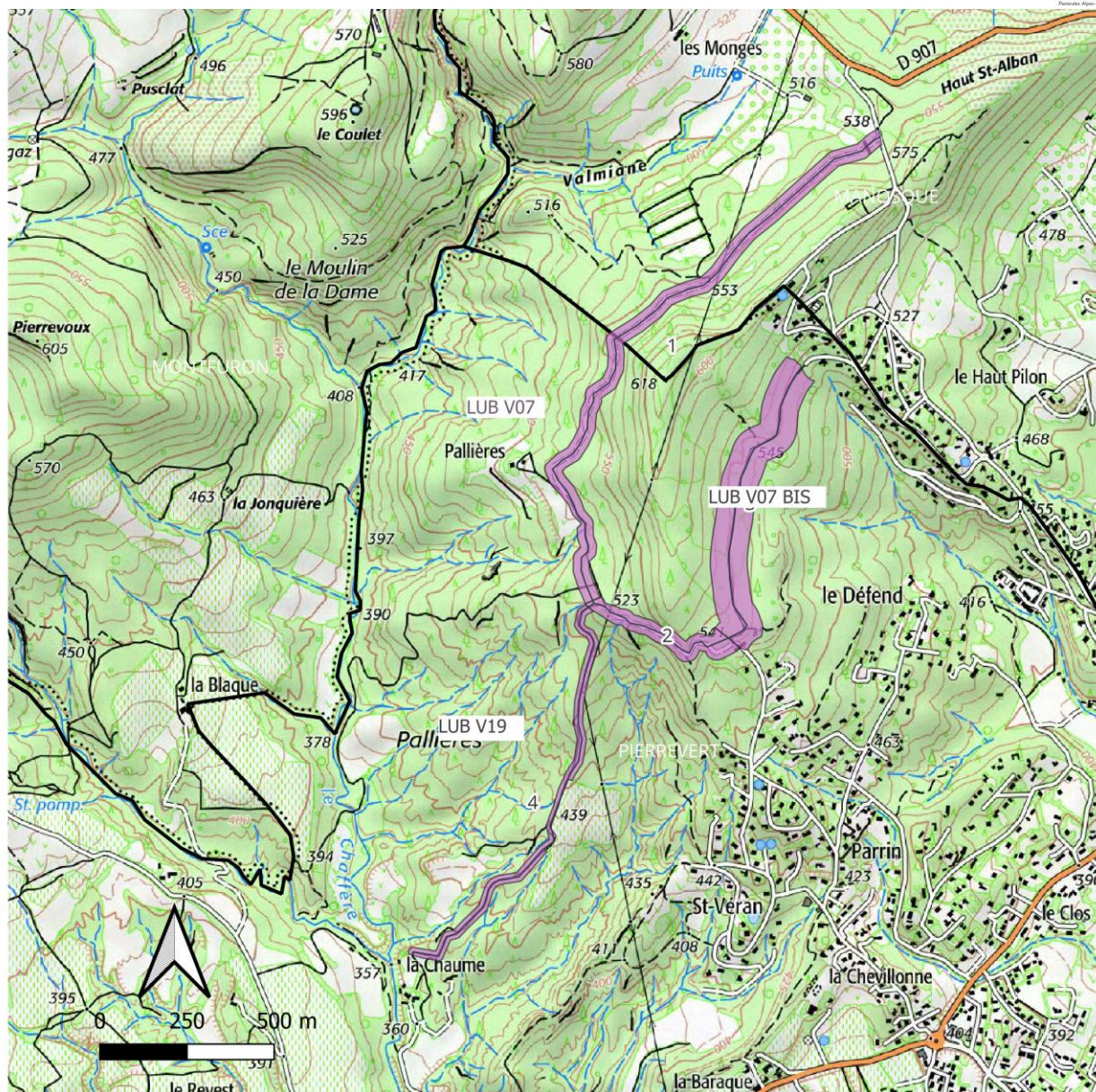


Site 1 Pierrevert/Manosque  
Ouvrages DFCI  
LUB V07, V07 bis et V19

Légende

-  Bandes de sécurité (BDS)
-  Limite communale
-  Pistes DFCI Pierrevert

Carte topo touristique  
Fond de carte : IGN top 25  
©Licence-ignf-pfarv3-paca-0000000419  
Réalisation : C Jouannaux CERPAM  
Novembre 2023





Site 1 Pierrevert/Manosque  
Ouvrages DFCI  
LUB V07, V07 bis, V19

Légende

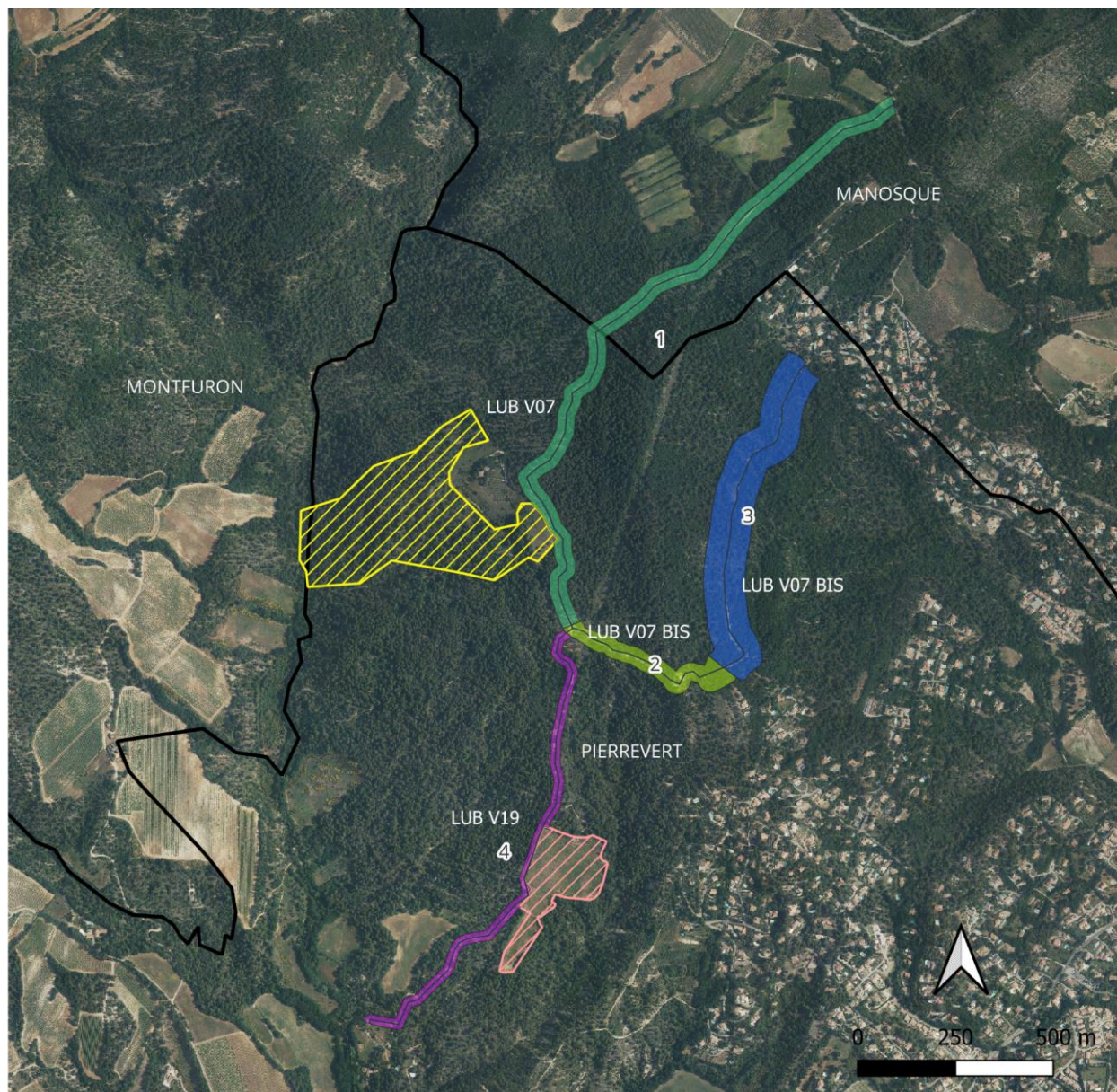
Parcelles à pâturer

- 1
- 2
- 3
- 4

Parcelles déclarées à la PAC RPG 2021

- Non pâturée
- Pâturée (sans MAEC)
- Pistes DFCI Pierrevert
- Limite communale

Fond de carte : orthophoto plan 2021  
©Licence IGN PFA PACA  
Réalisation : C Jouannaux CERPAM  
Novembre 2023



N° parcelle	Surface (ha)
1	8,35
2	2,31
3	9,18
4	3,10
<b>Total</b>	<b>22,94</b>